

Des solutions pragmatiques pour l'accueil parascolaire



L'invité

Andreas Sutter

Membre de l'EIAP*

Passé la manifestation des éducateurs et éducatrices de l'enfance du 13 novembre, certaines vérités doivent être rétablies au sujet du nouveau cadre de référence de l'accueil parascolaire du canton de Vaud.

L'espace minimum de 2 m² par enfant est la norme appliquée dans le canton depuis 2008 dans le parascolaire. La proportion des professionnels ne change pas pour les 6 à 12 ans et varie toujours entre 33.3% et 100% du personnel en charge des enfants. Pour les 4 à 6 ans, la baisse du nombre de professionnels en charge provient d'une modification de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui impose l'école dès 4 ans. Les normes du parascolaire s'appliquent donc à ces écoliers et non plus celles du préscolaire.

Les taux hors encadrement pour la direction et le personnel (c'est-à-dire le taux de travail minimal attribué à d'autres activités, comme les tâches administratives) ont été réintroduits. Les professionnels ont été entendus. Dépendant largement de la taille des structures, ce taux a été baissé à 20% pour la direction, afin de répondre aux besoins des plus petites entités.

Pour faire face à la pénurie de professionnels, il devient possible de recourir à des auxiliaires exclusivement pour midi ou les déplacements, mais sous condition et, s'agissant de midi, toujours en présence dans la structure d'un professionnel. Cette souplesse, critiquée par les professionnels, répond pourtant à une demande des réseaux et de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance.

Ces standards minimaux laissent aux Communes la liberté de s'organiser en fonction de leurs spécificités, locales et institutionnelles. Souplesse primordiale si l'on veut créer les places tant attendues

par les parents. Le cadre a été retravaillé afin de donner les garanties nécessaires pour un accueil sûr et de qualité. L'Office de l'accueil de jour des enfants, autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter, affirme qu'il lui permet de remplir sa mission.

D'autres progrès sont malheureusement passés sous silence: allègement des contraintes administratives afin de répondre aux demandes d'accueil d'urgence; renforcement des synergies entre les structures et l'école, particulièrement au niveau du partage des locaux et de la prise en charge des écoliers; collaboration avec les milieux culturels et associatifs pour l'encadrement des plus grands; stricte application du cadre légal afin d'éviter les entraves à la création de places d'accueil.

Certes, le nombre d'écoliers augmente légèrement dès la 3P mais la formation des professionnels vaudois est l'une des plus exigeantes. D'autres normes plus souples à Neuchâtel, Genève ou Fribourg garantissent un accueil de qualité sans mettre en danger les enfants. Pourquoi n'y parviendrait-on pas en terre vaudoise? Toute politique publique exige de trouver le juste équilibre entre qualité, financement et responsabilités. L'EIAP demande aujourd'hui à l'ensemble des parties prenantes d'intégrer ces impératifs afin que l'ambition d'un parascolaire pour tous puisse voir le jour.

* Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire

Le juste équilibre entre qualité, financement et responsabilités

© 24heures.